

## Les aides 2016 pour rénover votre logement

Petit tour des aides financières mobilisables en 2016 pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans son logement.

### Le crédit d'impôt (CITE)

Le CITE permet de déduire de l'impôt sur le revenu, 30% des dépenses éligibles pour certains travaux d'économies d'énergie réalisés dans une résidence principale. Le montant des dépenses éligibles est plafonné à 8000 € de travaux pour une personne seule et à 16000 € pour un couple soumis à imposition commune.

### L'éco PTZ

L'éco PTZ est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans conditions de ressources, pour financer un ensemble de travaux d'amélioration de la performance énergétique appelé « bouquet de travaux ». Il existe depuis 2009 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018 à minima. Le montant maximum empruntable est de 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et de 30 000€ pour 3 travaux ou dans le cas d'une performance énergétique globale (calculé par un bureau d'études). Depuis cette année, la durée entre la date d'émission de l'offre de prêt et la fin possible des travaux est passée de 2 à 3 ans.

Nouveauté depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, **l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est cumulable avec le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) pour tous les ménages, sans condition de ressources.**

### Les aides des fournisseurs d'énergie

Une offre liée aux CEE (Certificats d'Economies d'Energie) appelés aussi "primes énergies" est mobilisable pour chacune de vos factures de travaux (sous conditions d'éligibilité technique). Certains opérateurs proposent des primes, des prêts à taux réduits ou des bons d'achats. Attention cependant, les dossiers doivent être montés avant signature des devis !

### L'aide de l'Anah

Les ménages modestes peuvent bénéficier d'une aide et d'un accompagnement dans le cadre du programme national « habiter mieux ».

### L'aide Tinergie de Brest Métropole

Les propriétaires habitant sur Brest Métropole peuvent, s'ils sont inscrits dans le programme Tinergie, bénéficier d'une aide de la collectivité pour leur programme de travaux. La réalisation du diagnostic thermique peut également être subventionnée à hauteur de 50%.

### L'aide de la commune de Guilers

**Souhaitant encourager le développement des énergies renouvelables, la commune de Guilers a également mis en place un système d'aides pour ses administrés. L'ensemble des aides est consenti pour les résidences principales dont la construction est achevée depuis au moins 5 ans. Les travaux ne devront pas avoir été effectués plus de 6 mois avant le dépôt de la demande en Mairie.**

**Dispositifs concernés : chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, poêle à bois, chaudières fonctionnant au bois, récupérateur d'eaux pluviales, et mise aux normes assainissement non collectif.**

Pour évaluer le montant de chacune des aides mobilisables, connaître les démarches à suivre et les critères à respecter, n'hésitez à prendre contact avec Energence, l'agence Energie-Climat du Pays de Brest au 02 98 33 20 09 ou à venir rencontrer gratuitement et sans rendez-vous un conseiller énergie du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30.

Energence 9 rue Duquesne 29200 Brest – Tél : 02 98 33 20 09

Conseils neutres et gratuits sur l'énergie

